

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Direction des ressources humaines

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Stéphanie COGEZ

Gestionnaire carrière et retraite

cogez.stephanie@pasdecalais.fr - 03 21 21 61 54

Centre de gestion du Pas-de-Calais A l'attention de Monsieur Joël DUQUENOY, Président Cité de la FPT Pierre Mauroy BP67 Allée du Château 62702 BRUAY-LA-BUISSIERE

Objet: Listes d'aptitude au titre de l'année 2023.

Monsieur le Président,

En application de l'article L452-38 du code général de la fonction publique, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos listes d'aptitudes au titre de l'année 2023, pour publicité.

La collectivité a également examiné les avancements de grade au titre de l'année 2023. Toutefois, j'ai bien pris note que les tableaux annuels d'avancements de grade n'ayant pas de valeur nationale, ils n'ont pas à être transmis au centre de gestion.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental

Amélie DELGORGUE Cheffe de mission

Règlement Général de la Protection des Données - Les informations recueillies par le Département du Pas-de-Calais font l'objet d'un traitement informatique sécurisé. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble de ces demandes doit être adressé, en justifiant de votre identité, par voie postale à : Conseil départemental du Pas-de-Calais- rue Ferdinand Buisson- 62018 Arras cedex 9- Le Délégué à la Protection des Données-, ou par mail à : Delegue Protection Donnees@pasdecalais.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture de cinq postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentiaux current du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le régardement de la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le régardement de la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le régardement de la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le régardement de la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le régardement de la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le la lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans le même delai, du la lille, dans le même delai, ou le cas échéant, dans le même delai, du la lille, dans le

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} aout 2023, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de l'année 2023.

Matricula	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX	<u>X:</u>		augus a de se de la companya de la c	PARTIES AND RESIDENCE OF THE PARTIES AND ADDRESS
7779	AUBIN	CHRISTOPHE	DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
6340	PERREAU	MARIE	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	DGS
7766	MALAYEUDE	VIRGINIE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	POLE REUSSITES CITOYENNES
3408	NOWAK	LOETITIA	SECRETARIAT GENERAL ADJOINT DU POLE SOLIDARITES	POLE SOLIDARITES
9989	PRUD'HOMME- SABOS	BERANGERE	SECRETARIAT GENERAL DU PADT	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUIL. 2023

Le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY

> Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20230707-DRH-PI2023-04-AR Date de téléfransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours de la conseil de la consei

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} aout 2023, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2023.

Mátricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX	<u>(:</u>			
9304	GRAVE- SCOTTE	STEPHANIE	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le

- 7 JUIL. 2023

Le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil de la cons

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1er aout 2023 sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2023.

Matriculi	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AVEC EX	AMEN PROFESS	IONNEL:		
5505	HAIGNERE	MARC-ANDRE	MDADT ARRAGEOIS	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUIL. 2023

Le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY

> Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20230707-DRH-PI2023-03-AR Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} aout 2023, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs au titre de l'année 2023.

Matricule	Nom usua	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX	4		THE RESIDENCE OF THE ARREST AND THE ARREST	
8828	POIVRE	CAROLINE	MDS DE L'ARRAGEOIS	POLE SOLIDARITES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le

- 7 JUIL. 2023

Le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture de trois postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet de l'également de l'objet de l'également faire l'objet de l'également de l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux de l'objet de l'experimental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux de l'experiment de

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} aout 2023, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2023.

Au grade de technicien territorial:

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX :				
9164	CARON	STEPHANE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
11721	DUC	DANY	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	POLE REUSSITES CITOYENNES
8832	REMY	OLIVIER	DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 1 JUIL, 2023

Le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture de six postes pour la promotion interne ;

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} aout 2023, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de l'année 2023.

Au grade de rédacteur principal de 2ème classe :

Matriquis	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
VEC EX	AMEN PROFESSION	ONNEL :		An Paris (Correspondence Control Contr
3324	DRAIDI	WOYBA	MDS D'HENIN-CARVIN	POLE SOLIDARITES
8650	DUSSART	EMILIE	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	POLE SOLIDARITES
8781	GERTHOFFER SORET	MARJORIE	MDADT BOULONNAIS	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
9591	HARDY	MARION	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	POLE REUSSITES CITOYENNES
9056	JOUBIN	KATHY	DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
7969	LECOCQ	NICOLAS	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY

7 JUIL. 2023